

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 3 avril 2010 à 10 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Colette Henriet, Alain Roset, Daniel Moine, Michel Hummel, Céline Gayet, Jean-François Bertin, Dominique Rieffel.

Absents : Marie-Jo Vergon-Trivaudey a donné procuration à Dominique Rieffel, Jean-Luc Guillaume a donné procuration à Alain Roset.

J. Paul Maujean, Philippe Tisserand, J. Luc Royer.

* **Secrétaire de séance** : Alain Roset.

Informations

* **Aménagement du terrain du Saucet.**

Ce terrain, situé dans le lotissement "les bois de Chaucenne" est entré dans le domaine communal en 2008, suite à la défaillance du lotisseur.

Dès lors, la commune, soucieuse de ne pas laisser ce terrain à l'abandon, sollicite les riverains pour réfléchir à l'aménagement de cette parcelle.

Les souhaits exprimés privilégient un équipement en direction des jeunes enfants.

La maîtrise d'œuvre du projet, après consultation, est confiée au cabinet Garance paysage situé à Saône.

Le projet proposé, un circuit sur lequel les jeunes enfants pourront pratiquer le vélo, le roller ou encore le skate, s'inspire du circuit de Melbourne en Australie. Il sera respectueux du site, utilisant les matériaux naturels existants sans bouleverser la topographie du lieu.

Le cabinet Garance Paysage a été chargé de monter le marché de maîtrise d'ouvrage et de procéder à l'analyse des offres. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 mars 2010 pour procéder à l'ouverture des plis.

Quatre entreprises ont remis une offre :

- Entreprise Albizzia de Ruffey le Château - 25 pour un montant de 27 212,00 €ht
- Entreprise ISS de Besançon - 25 pour un montant de 30 579,20 €ht
- Entreprise VDS de Soirans - 21 pour un montant de 31 503,57 €ht
- Entreprise FCE de Levier - 25 pour un montant de 28 219,50 €ht

Le choix du candidat a été effectué par la CAO réunie pour l'occasion le 20 mars 2010.

Les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation sont les suivants :

- 1 : Prix des prestations (coefficient 0,60)
- 2 : Valeur technique (coefficient 0,40)

Deux entreprises, Albizzia et FCE sont à égalité de note soit 8,4 / 10.

La CAO propose de retenir l'offre de l'entreprise Albizzia, légèrement moins chère du fait qu'elle a étudié sur place les moyens d'optimiser ses coûts, pour un montant de 27 212,00 €ht.

Le financement de l'opération sera pris en charge pour partie par le budget de la commune et pour partie par les subventions demandées à la région, au département et à la communauté d'agglomération du grand Besançon selon le schéma suivant :

- Conseil Général : 29% sur 15 000 € maximum soit 4 350 €
- Conseil Régional ; 15% sur 30 212 € soit 4 532 €
- CAGB : 50% du restant à charge de la commune soit 10 665 €
- Chaucenne : 11 665 €

Délibérations

* **Attribution du marché de travaux d'aménagement du terrain du Saucet.**

Le conseil, conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres, propose de retenir la société Albizzia pour un montant de 27 212 € HT et autorise le Maire à signer le marché.

Vote pour à l'unanimité.

* **Demande de subvention au Conseil Régional**

Le conseil décide de réaliser les travaux d'aménagement d'un terrain de loisirs « au Saucet » pour un montant de 37 330,00 € TTC et sollicite une subvention du Conseil Régional d'un montant de 4 532 €.

Il sollicite également l'autorisation de commencer les travaux avant décision d'attribution de la subvention.

Vote pour à l'unanimité.

*** Demande de subvention à la CAGB**

Le conseil décide de réaliser les travaux d'aménagement d'un terrain de loisirs « au Saucet » pour un montant de 37 330,00 € TTC et sollicite une subvention de la CAGB.

Il sollicite également l'autorisation de commencer les travaux avant décision d'attribution de la subvention.

Vote pour à l'unanimité.

*** Demande de subvention au Conseil Général**

Le conseil décide de réaliser les travaux d'aménagement d'un terrain de loisirs « au Saucet » pour un montant de 37 330,00 € TTC et sollicite une subvention du Conseil Général d'un montant de 4 350 €.

Il sollicite également l'autorisation de commencer les travaux avant décision d'attribution de la subvention.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.